

09.09.2024 - 1ère séance

Dr. Maurice Schuhmann

<https://www.maurice-schuhmann.de>

CM: Théories de la démocratie

De l'antiquité grecque à la postmodernité

[Salutation et présentation]

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous souhaite la bienvenue à ce cours magistral sur les théories de la démocratie - de l'antiquité grecque à la postmodernité. Je m'appelle Maurice Schuhmann – et non, mon nom n'est pas un hommage au presque homonyme « Père de l'Europe », le politicien français Maurice Schumann, mais c'est bien mon véritable nom.

[Présentation personnelle]

Comme vous pouvez facilement le deviner à mon accent, je ne viens pas d'un pays francophone, mais bien d'Allemagne. Je suis né et j'ai grandi à Berlin, où j'ai étudié les sciences politiques avant de faire un doctorat en philosophie politique. Depuis 2005, j'enseigne à l'université – dans les domaines des sciences politiques et sociales ainsi que de la sociologie et de la philosophie. Entre 2010 et 2016, j'ai vécu et travaillé plusieurs années en France – notamment au campus allemand de Sciences Po Paris à Nancy, ainsi qu'en tant que lecteur de langue allemande dans les universités de Dunkerque et de Grenoble. Depuis la semaine dernière, je vis maintenant au Havre.

[Vision des sciences politiques]

Personnellement, je ne considère pas les sciences politiques comme une discipline purement affirmative, mais plutôt comme une science critique. Pour moi, cela implique de souligner les aspects problématiques et les faiblesses des théories politiques, indépendamment des noms associés à ces théories. Dans ma démarche, j'adopte une position sur les sujets abordés et je l'exprime clairement, mais cela ne signifie pas que vous devez la partager. Je pense qu'il est plus honnête de déclarer cette position ouvertement plutôt que de la faire passer discrètement sous le couvert d'une prétendue « objectivité », par des choix de lectures ou de points de vue qui orienteraient le discours dans une direction idéologique.

Mon directeur de thèse, le Prof. Dr. Wolf-Dieter Narr, nous a toujours enseigné qu'étudier les sciences politiques implique une responsabilité envers la société. En retour, cela signifie que je tolère vos positions et, en règle générale, je les accepte – bien sûr, à condition qu'elles ne soient pas hostiles à l'humanité et qu'elles ne remettent pas en cause certains principes humanistes fondamentaux.

Le cours magistral porte sur les théories de la démocratie, un thème classique en sciences politiques – si ce n'est le thème central de la science politique moderne. Central, dans la mesure où les sciences politiques sont souvent assimilées à la science de la démocratie. Toutefois, je ne souhaite pas aborder ce sujet de manière trop sèche ou conventionnelle.

[Structure du cours magistral]

Le cours magistral est structuré comme suit :

Les quatre premières séances seront consacrées aux approches pré-modernes – en commençant par la Grèce antique jusqu'à la Révolution française. Certains théoriciens comme Aristote et Jean-Jacques Rousseau vous seront probablement déjà familiers, mais nous les aborderons à nouveau ici, car ils posent des bases importantes pour les réflexions à venir.

Ensuite, nous aborderons les théories modernes et postmodernes – comme la démocratie délibérative, la démocratie des conseils et la post-démocratie. Dans ce contexte, nous discuterons également des approches de théoriciennes non masculines, telles que Rosa Luxemburg et Hannah Arendt.

Il est important pour moi que vous compreniez et utilisiez les concepts de base et leur signification. Ce sont des outils indispensables dans le cadre du travail scientifique. Les idées, quant à elles, peuvent être vues comme la matière première dont vous avez besoin pour vos études. Vous trouverez la structure détaillée du cours dans le plan de séminaire que j'ai téléchargé sur Multipass. Je tenterai également d'aborder ce sujet non seulement sous l'angle de l'histoire des idées des vieux hommes blancs, mais aussi en tenant compte d'approches non eurocentriques et des contributions des femmes au discours.

[Examen, manuscrit, matériel]

Le cours se terminera par un examen écrit. Vous aurez à répondre à quelques questions portant sur les contenus abordés dans ce cours magistral. Il y aura certainement une question sur les concepts, d'autres sur le contenu historique des idées.

Comme je sais qu'il peut parfois être difficile de me comprendre, je mettrai à votre disposition, après chaque cours, le manuscrit de mon discours afin que vous puissiez tout relire. Les questions de l'examen porteront sur les éléments que vous retrouverez dans ces manuscrits.

Je ne suis pas un grand adepte des notes, car je pense que le contenu et la réussite de l'apprentissage sont plus importants que des chiffres qui pourraient nuire à l'avenir de quelqu'un. C'est pourquoi, dans cette forme d'examen, je fais en sorte que les questions potentielles soient abordées dès le cours, afin que vous soyez bien préparés.

Et pour défendre mon accent, je me permets de citer Bart Simpson :

„Anyone who speaks German can't be a bad person.“

« Celui qui parle allemand ne peut pas être une mauvaise personne. »

[Interdisciplinarité]

Mon approche est de nature interdisciplinaire, c'est-à-dire que nous allons nous mouvoir dans la tension entre :

- L'histoire des idées politiques, c'est-à-dire la genèse et le développement des idées politiques
- La philosophie politique, c'est-à-dire l'étude des théories classiques de la société et de l'État et
- La théorie politique, c'est-à-dire la forme moderne de la philosophie politique.

Dans une certaine mesure, la sociologie politique, c'est-à-dire l'examen sociologique des différents schémas de relations entre la politique et la société, y joue également un rôle.

[Liste de lecture]

En complément du cours, je vous proposerai peu à peu une liste de lectures. Celle-ci sera divisée en lectures primaires et secondaires. Vous ne pourrez peut-être pas la parcourir dès maintenant, mais j'espère que vous y reviendrez au cours de vos études et que cette liste vous offrira au moins des

points de départ pour des lectures plus approfondies. Je téléchargerai également cette bibliographie sur Multipass.

[Introduction au contenu / Citations]

Après cette introduction, je voudrais, pour commencer, présenter quelques citations sur le thème de la démocratie...

Beuys

„La démocratie, c’est drôle !“

« Demokratie ist lustig ! »

(Joseph Beuys, artiste d'action allemand)

Churchill

„De nombreuses formes de gouvernement ont été expérimentées et le seront encore dans ce monde de péchés et de malheurs. Personne ne prétend que la démocratie est parfaite ou sage. On a même dit que la démocratie est la pire forme de gouvernement, à l'exception de toutes les autres formes qui ont été essayées de temps à autre....! “

‘Many forms of Government have been tried, and will be tried in this world of sin and woe. No one pretends that democracy is perfect or all-wise. Indeed it has been said that democracy is the worst form of Government except for all those other forms that have been tried from time to time....’

Winston S. Churchill, 11 November 1947 avant la House of Commons

(Sir Winston Churchill, Premier ministre britannique)

Slime

„Ainsi, tu penses pouvoir me tromper

Avec ton concept de démocratie

Un système sans oppression

Je te dis que ça ne marchera jamais“

„So, du denkst, du kannst mich täuschen

Mit deinem Begriff „Demokratie“

Ein System ohne Unterdrückung

Ich sage dir, das klappt wohl nie“

(Légende du punk rock de Hambourg (Allemagne))

=> <https://www.youtube.com/watch?v=Z8kktXcnZNc>

Elles sont choisies de manière quelque peu arbitraire, mais elles reflètent très bien différentes approches du thème du cours. Nous n'avons pas besoin de les examiner individuellement, il suffit que vous les laissiez résonner en vous.

[Terme : „démocratie“]

Passons maintenant au terme de démocratie.

Demos, traduit grossièrement – « peuple (d'État) » ou « citoyenneté ». Je dis grossièrement traduit, car le terme grec ancien a une connotation quelque peu différente de celle que nous entendons aujourd'hui par « peuple ». Pour moi, qui ai grandi en Allemagne, le terme « peuple » a toujours une connotation légèrement négative. Il me rappelle toujours le concept national-socialiste de la communauté du peuple (Volksgemeinschaft).

La deuxième partie du mot est « -cratie », venant de « -cratos », qui signifie « pouvoir » ou « kratein » gouverner.

Il s'agit donc de la version grecque du « pouvoir du peuple » – ou peut-être, exprimé de manière plus actuelle, du « pouvoir exercé par la population ».

Cependant, le militant afro-américain des droits civiques Malcolm X a affirmé que la démocratie dérivait du pouvoir des démons, faisant référence, par « démons », à la population blanche. La population afro-américaine avait théoriquement le droit de vote depuis 1870, comme inscrit dans le *15e amendement de la Constitution* américaine, mais ce n'est qu'avec le *Voting Rights Act* de 1965 que ce droit a été effectivement mis en œuvre.

En Allemagne, on a discuté en l'an 2000 de l'opportunité de remplacer l'inscription „Dem deutschen Volke“ (« Au peuple allemand ») sur le Reichstag allemand à Berlin, devenu aujourd'hui le Bundestag, par „Der deutschen Bevölkerung“ (« À la population allemande »), car cela refléterait mieux la revendication de la démocratie moderne. Malheureusement, la majorité conservatrice du parlement allemand a empêché ce changement....

Le groupe punk berlinois *Terrorgruppe* a sorti dans les années 1990 un album faisant référence à cette inscription, avec une pochette provocante.

Le terme « démocratie » est en soi trompeur, car dans l'Antiquité grecque, la démocratie n'était pas exercée par l'ensemble du peuple, mais seulement par un petit groupe d'hommes riches qui étaient reconnus comme citoyens, c'est-à-dire que l'âge, la richesse et le sexe étaient déterminants pour la possibilité de participer à la démocratie. Et si l'on observe l'histoire de la démocratie, il en a été ainsi pendant longtemps. Pensons seulement à l'introduction relativement tardive du droit de vote des femmes en France en 1944, lors du passage à la 4e République.

Normalement, je proposerais maintenant une définition ou au moins une définition opérationnelle du terme « démocratie ». Dans le cadre de ce séminaire, je vais procéder différemment – et la développer plus tard, une fois que nous aurons exploré les premières bases de l'histoire des idées. Peut-être trouverons-nous une définition opérationnelle commune à la fin de la quatrième séance.

[Indice de démocratie]

Une première approche pour aborder le concept de démocratie pourrait être l'indice de démocratie publié par le magazine britannique *The Economist*.

Chaque année, le magazine britannique *The Economist* publie cet indice de démocratie. Il évalue, classe et hiérarchise les systèmes politiques de 167 pays dans le monde selon cinq critères. L'année dernière, la France s'est classée au 23e rang. En général, la France est considérée comme une démocratie à part entière.

Les critères d'évaluation et de classement des États sont les suivants :

- Processus électoral et pluralisme
- Fonctionnement du gouvernement
- Participation politique
- Culture politique
- Libertés civiles

Nous examinerons de plus près certains de ces critères au cours des prochaines séances. Nous n'aborderons pas davantage l'indice en tant que tel.

[Antiquité grecque]

L'Antiquité grecque est généralement considérée comme le berceau de la démocratie. C'est, à mon avis, une vision trop simpliste et eurocentrée. Le fait est que nous avons des écrits des Grecs qui nous permettent d'accéder facilement à leur système de gouvernance, mais nous trouvons aussi, que ce soit chez les Germains ou chez les peuples autochtones, des structures démocratiques. Nous reviendrons sur ce point lors de la séance sur les Pères fondateurs américains, qui se sont partiellement inspirés de l'organisation des Iroquois, la Confédération des Iroquois.

Cependant, pour le courant dominant du discours mondial sur la démocratie, la Grèce, ou plutôt les penseurs grecs, représente réellement le fondement des réflexions. Aujourd'hui, nous allons donc nous concentrer sur la Grèce antique et plus particulièrement sur la démocratie athénienne.

Dans la démocratie athénienne, nous trouvons le fondement du concept de souveraineté populaire, c'est-à-dire la possibilité pour un groupe défini comme « peuple » ou « citoyenneté » de participer. Ce groupe se réunissait dans l'Ekklesia, une assemblée générale, et était gouverné dans les affaires politiques quotidiennes par la Boulè, le Conseil des 500. Cela présente, bien sûr, des lacunes du point de vue contemporain. La participation était réservée à un groupe restreint, et la séparation des pouvoirs n'existait pas encore.

[Excursus : Fonctionnement de l'Ekklesia et de la Boulè]

Ekklesia : À l'époque de la démocratie athénienne, l'Ekklesia était la plus haute autorité souveraine d'Athènes. Tous les citoyens mâles de plein droit, âgés d'au moins 18 ans, étaient invités par un Kéryx (κῆρυξ « héraut ») à participer. Pour être citoyen à part entière, il fallait avoir effectué un service militaire, être né Athénien et avoir un certain niveau de richesse en tant qu'homme libre.

Boulè : La Boulè était l'assemblée des conseillers dans les villes de la Grèce antique. Elle était constituée de différentes manières et se réunissait généralement dans un bâtiment public appelé Bouleutérion, situé sur l'Agora, c'est-à-dire dans la halle aux colonnes.

Lorsque nous parlons de démocratie dans ce contexte, souvent qualifiée de démocratie directe, nous parlons du système de gouvernance dans les poleis (cités-États) grecques. La taille de ces cités était essentielle au bon fonctionnement d'une démocratie directe – bien que limitée à un groupe élitiste. La polis est d'ailleurs aussi l'idéal de la démocratie selon la théoricienne judéo-allemande Hannah Arendt, sur lequel elle base ses réflexions.

On estime qu'à l'époque de Solon, seuls 10 000 à 15 000 habitants parmi les 300 000 à 400 000 habitants d'Athènes étaient habilités à participer à la polis. Parmi eux, on estime qu'environ 6 000 participaient activement à la démocratie. À titre de comparaison, actuellement, environ 67 800 personnes sont habilitées à voter ici à Rouen.

[Excursus : Martin Buber / P.M.]

La taille d'une communauté est également un facteur essentiel. Le philosophe religieux judéo-allemand Martin Buber (1878-1965) recommandait, pour la mise en œuvre de la démocratie de base dans les kibboutzim, que la communauté ne dépasse pas 600 personnes. Cela permettait de limiter l'accès aux décisions à des groupes relativement homogènes. Des idées similaires se retrouvent chez le Suisse Hans Widmer (*1947), alias P.M., qui propose de réorganiser le système suisse en unités politiques plus petites, de taille similaire à celle des systèmes décrits par Buber. Le premier auteur est probablement connu pour son ouvrage *Pistes vers Utopie*, le second pour *bolo'bolo*.

[Démocratie en tant que forme d'État]

Il est également important de comprendre que, à cette époque, la démocratie était considérée comme une forme d'État. En science politique, on entend par là la « forme d'organisation », la « constitution » et le régime de domination externe d'un État.

Dans notre compréhension moderne, la démocratie n'est plus une forme d'État ; en ce sens, il ne reste que la « monarchie » et la « république ». Il s'agit plutôt d'une forme de régime, comme on peut facilement le constater à la terminaison « -cratie ». Nous reviendrons sur ce point dans une séance ultérieure. Il est essentiel que vous puissiez distinguer entre :

- forme d'État
- forme de gouvernement
- forme de régime

Cette distinction est par exemple importante lorsque nous parlons du Royaume-Uni, qui a une monarchie comme forme d'État, mais qui est organisé de manière démocratique en ce qui concerne l'exercice du pouvoir.

Dans l'Antiquité grecque, cela n'a guère de sens, car le citoyen et l'État forment une symbiose organique. Aristote lui-même part du principe que l'État préexiste à l'individu.

[Solon]

(640 av. J.-C. – 560 av. J.-C.)

L'histoire des idées démocratiques commence dans les manuels classiques de science politique avec le – relativement court – mandat de Solon (594/93 av. J.-C.), un philosophe et homme d'État, ainsi qu'avec les réformes fondées sur ses idées. Cependant, peu de textes originaux nous sont parvenus, et nous ne connaissons ses idées qu'à travers les récits d'autres philosophes – principalement Plutarque ou Hérodote. Cela ressemble un peu au cas de Socrate, dont il n'existe également aucun texte original.

Le philosophe grec Aristote a expliqué que c'est pendant le mandat de Solon que la démocratie – ou plus exactement la timocratie – fut instaurée. Notre datation du début de la démocratie repose donc sur une classification d'Aristote, qui a qualifié le système athénien sous la gouvernance de Solon de timocratie, et l'a ainsi placé dans un contexte démocratique.

[Excursus : Timocratie]

La timocratie signifie que les droits des citoyens étaient mesurés en fonction de leur richesse. Ceux qui possédaient des biens importants et pouvaient ainsi apporter plus de ressources (financières) jouissaient de plus de droits que ceux ayant moins de richesse. Ce système, considéré comme un mélange d'aristocratie et d'oligarchie, est historiquement associé à Sparte.

Cela peut être en partie comparé à d'autres systèmes de suffrage censitaire, c'est-à-dire des systèmes électoraux où les possibilités de participation des électeurs étaient liées à leur fortune, comme celui inscrit dans la Constitution française de 1791, le suffrage à trois classes en Prusse au XIXe siècle et au début du XXe siècle – ou encore à la situation politique de l'Irlande du Nord jusqu'aux années 1970, où l'argent et la propriété décidaient du poids, voire de la possibilité même, de voter.

Dans la Constitution française de 1791, c'est-à-dire avant la Première République, il était écrit :

Article 1 – Pour former l'Assemblée nationale législative, les citoyens actifs se réuniront tous les deux ans en assemblées primaires dans les villes et dans les cantons. – Les assemblées primaires se formeront de plein droit le second dimanche de mars, si elles n'ont pas été convoquées plus tôt par les fonctionnaires publics déterminés par la loi.

Article 2 – Pour être citoyen actif, il faut :

- Être né ou devenu Français ;
- Avoir vingt-cinq ans révolus ;
- Être domicilié dans la ville ou dans le canton depuis la durée déterminée par la loi ;
- Payer, dans un lieu quelconque du Royaume, une contribution directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail, et en présenter le reçu ;
- Ne pas être dans un état de domesticité, c'est-à-dire serviteur salarié ;
- Être inscrit à la municipalité de son domicile sur le rôle de la garde nationale ;
- Avoir prêté le serment civique.

Dans le discours antique, la timocratie était classée à la fois comme une sous-forme de l'aristocratie [règne d'un groupe social privilégié] – dans le cas de Platon (*La République*) – et comme une forme dégradée de la politée [gouvernement des raisonnables et des sages] selon Aristote (*Éthique à Nicomaque*).

Pour Aristote, la politée est une communauté dans laquelle les sages et raisonnables dirigent les affaires. La politée apparaît ici comme une forme mixte et en même temps comme l'une des trois formes de gouvernement « légitimes » – aux côtés de la monarchie et de l'aristocratie. Son envers serait donc la démocratie.

« La tyrannie n'est, comme on l'a dit, que le règne d'un seul, qui gouverne la communauté politique à la manière d'un maître sur ses esclaves ; l'oligarchie existe lorsque les plus riches sont les maîtres de l'État ; la démocratie, en revanche, lorsqu'il ne s'agit pas des riches, mais de la masse pauvre. La prochaine objection concerne ici la définition des termes ; car si la masse, en tant que maîtresse de l'État, était riche, et que la démocratie existe là où la masse a le pouvoir, de même que si, dans certains cas, les pauvres étaient moins nombreux que les riches mais en nombre plus fort, et que si l'oligarchie devait exister là où seuls quelques riches gouvernent, alors les définitions de ces constitutions semblent incorrectement déterminées. Si donc quelqu'un voulait associer la richesse au petit nombre et la pauvreté à la masse et définir ces constitutions ainsi : l'oligarchie existe là où un petit nombre de riches gouvernent, et la démocratie là où les pauvres et la masse nombreuse gouvernent, alors une autre objection se poserait. » (Aristote, III, 8 ; semblable : IV, 2)

Ce que nous savons de Solon et de ses réformes provient des écrits d'Hérodote (Histoires) et de l'œuvre de Plutarque (Solon). En ce qui concerne son importance dans l'émergence et le développement de la démocratie, ces textes offrent cependant peu de matière.

[Conclusion intermédiaire]

Son œuvre ne contient aucun de ces principes fondamentaux sur lesquels la démocratie ultérieure s'est fondée, notamment pas l'idée de l'égalité des droits politiques, ni l'exclusion des intérêts de groupe, ni la dissolution d'un gouvernement fort au profit de la décision collective, et bien d'autres encore qu'on pourrait mentionner. Néanmoins, elle constitue la pierre angulaire du développement ultérieur des idées démocratiques en Europe et dans le monde occidental.

Fun fact : Même l'auteur français controversé Donatien Alphonse François, Marquis de Sade, le discute dans son œuvre et s'inspire de pensées qui lui sont attribuées dans ses réflexions sur une nouvelle constitution française.

« Le sage Solon disait un jour aux Athéniens qu'il ne leur donnait pas les meilleures lois, mais les meilleures qu'ils pussent supporter. » (Sade, *Histoire de Juliette*)

[Platon]

(428/27 – 348/47 av. J.-C.)

Le deuxième nom important en rapport avec le développement de la démocratie grecque est celui de Platon. Dans plusieurs de ses œuvres – principalement dans *La République* (*Politeia*) et *Le Politique* (*Politicus*) – il s'exprime sur la démocratie.

Il aborde ce sujet principalement dans le Livre VIII de la République (555b-562). La démocratie est, dans sa classification, l'une des six formes de gouvernement, et fait partie des trois systèmes dégénérés.

La démocratie représente la dégénérescence de l'oligarchie.

Concernant la transformation de l'oligarchie (c'est-à-dire le règne des quelques-uns) en démocratie, il déclare :

« L'État se transforme probablement ainsi de l'oligarchie en démocratie, par une insatiabilité dans la poursuite du bien suprême, à savoir la plus grande richesse possible. » (555b)¹

Peu après, il poursuit en écrivant :

« Une démocratie naît, je pense, lorsque les pauvres, après avoir remporté la victoire, tuent une partie du camp opposé, en bannissent une autre, puis permettent aux survivants de partager à égalité la gestion de l'État et les charges publiques. Et en général, c'est par tirage au sort que les magistratures y sont désignées.

— Oui, dit-il, c'est bien l'introduction d'une démocratie, qu'elle advienne par la victoire des armes ou par la fuite volontaire des opposants, dictée par la peur.

— Et comment, continuai-je, vivent-ils, et en quoi consiste la constitution de ce type d'État ? Car il est clair que l'homme correspondant à la démocratie apparaîtra aussi.

— Oui, évidemment, dit-il.

— Eh bien, premièrement, ils sont libres, leur État est plein de liberté et de liberté de parole, et il y règne une permission totale de faire tout ce qu'on veut, n'est-ce pas ?

— Oui, dit-il, c'est du moins ce qu'on dit.

— Et dans un État où tout est permis, il est évident que chacun organisera sa vie selon ses désirs personnels.

— Oui, évidemment.

— Des hommes de toutes sortes, je pense, se formeront alors dans un tel État.

— Certainement.

— Il semble donc, continuai-je, que cette constitution est la plus belle : comme un vêtement orné de toutes sortes de fleurs, cette constitution, avec toutes ses façons de vivre, semble être la plus belle, et la majorité, qui ne voit que le brillant et le coloré comme un enfant ou une femme, la reconnaîtra sûrement comme la plus belle véritablement.

— Oui, sans doute, dit-il.

— Une particularité de cet État, disais-je encore, réside dans le fait, mon cher, que l'on s'y trouve à son aise lorsqu'on cherche une constitution.

— Comment cela ?

— Parce qu'il renferme toutes les formes de constitution, [D] et grâce à cette grande liberté mentionnée précédemment, chacun peut choisir celle qui lui plaît, comme dans une boutique de constitutions, puis l'emporter chez lui pour établir son propre État.

1 Toutes les citations de philosophes grecs ont été traduites en français d'après des traductions allemandes.

— Oui, sans doute, dit-il, il ne manquera certainement pas de modèles.

— Mais, poursuivis-je, il n'y a aucune obligation dans cet État d'accepter une charge publique, même si l'on est le plus compétent, pas plus qu'il n'y a d'obligation de se laisser gouverner si cela ne plaît pas, personne n'est contraint de partir à la guerre si d'autres le font, et personne n'est obligé de maintenir la paix si les autres la maintiennent, si on n'en a pas envie. De plus, même si la loi interdit de gérer l'État ou d'exercer une fonction judiciaire, chacun a néanmoins la liberté de gouverner et de juger à sa guise. N'est-ce pas, pour l'instant, un état de choses charmant ?

— Oui, dit-il, pour l'instant. » (557a-e)

En plus de la constitution elle-même, il s'intéresse également aux citoyens vivant sous une telle forme de gouvernement. Il se demande quel genre d'hommes vit dans un tel système :

« Lorsqu'un jeune homme, négligé intellectuellement et pauvrement éduqué, comme nous l'avons décrit précédemment, goûte pour la première fois au miel destiné aux abeilles oisives et se retrouve en compagnie de vauriens orgueilleux et rusés, qui savent procurer des plaisirs variés et divers, je pense que c'est alors que commence pour lui la transformation de son état oligarchique interne en un état démocratique.

— Oui, c'est tout à fait nécessaire, dit-il. » (558e)

La réflexion sur l'éducation des citoyens dans une démocratie est un aspect central qui ressort ici, et réapparaîtra chez d'autres penseurs par la suite. Le chercheur français spécialiste de Rousseau, Tanguy L'Aminot, a par exemple maintes fois insisté sur la lecture du roman éducatif de Rousseau, *Émile*, comme un programme d'éducation civique, et on retrouvera ici une image similaire.

Théoriser la démocratie, c'est aussi réfléchir à la nature des citoyens et à leur éducation.

Par ailleurs, selon Platon, la démocratie tend constamment à glisser vers la tyrannie, la forme de gouvernement la plus mauvaise et la plus injuste, caractérisée par le règne absolu d'un tyran. C'est une idée intéressante et importante.

D'une certaine manière, nous avons peut-être vu cela au XXe siècle, où des États démocratiques sont devenus des dictatures – la démocratie de la République de Weimar ayant abouti à la tyrannie du nazisme. "Cette comparaison est certainement bancale à plusieurs égards – que ce soit en ce qui concerne la question de la comparabilité des systèmes démocratiques ou l'assimilation de la tyrannie et du national-socialisme. De manière générale, le problème de la résistance démocratique se dessine déjà ici.

[Résistance démocratique]

Il est certain que cela ne peut pas être directement déduit des réflexions de Platon, mais il existe au moins quelques points de convergence. Nous avons, à partir de ces expériences, développé des concepts pour la défense de la démocratie et modélisé un concept de « démocratie défensive », une démocratie qui dispose de moyens et de mécanismes pour se défendre contre les ennemis ou qui adopte d'emblée une certaine vigilance.

D'une certaine manière, nous trouvons temporairement dans l'Antiquité grecque, sous la forme de la pratique de l'ostracisme, une forme de résistance de la démocratie. Par ostracisme, on entend le processus selon lequel, une fois par an, l'Ecclésia votait pour décider si l'on devait organiser un tel jugement sur tessons. Un quorum de 6 000 voix était nécessaire pour cette décision. Par la suite, chaque citoyen inscrivait un nom sur un tesson, attribuant à cette personne une accumulation excessive de pouvoir. Si une personne atteignait un certain nombre de voix, elle était bannie de la ville pour dix ans, et ses biens pouvaient être confisqués. De cette manière, on cherchait à neutraliser les potentiels tyrans dès les premières étapes. D'après notre compréhension moderne du droit, cette méthode est incompréhensible et extrêmement problématique.

Dans les démocraties modernes, cela n'existe pas, mais nous avons d'autres structures de protection – par exemple, l'interdiction des partis politiques et la privation du droit de vote actif pour certaines personnes. La première n'est pas prévue dans le système judiciaire français, contrairement à la République fédérale d'Allemagne, où trois partis (NSDAP, SRP et KPD) et deux en tant qu'associations sont actuellement (FAP, NL) interdits et où une procédure d'interdiction contre le parti populiste de droite AfD est en cours. Cependant, la deuxième mesure est bel et bien utilisée. La privation du droit de vote en France repose sur le Code pénal français et le Code électoral. Selon les articles L.5 et L.6 du Code électoral, certaines condamnations pénales peuvent entraîner la perte du droit de vote actif.

Cela concerne notamment :

- Les crimes graves (par exemple, meurtre, terrorisme, criminalité organisée).
- Les délits de corruption et d'abus de pouvoir.
- Les violations du droit électoral (par exemple, fraude électorale).

On peut ici penser au philosophe libéral Karl Popper, qui, dans son œuvre en deux volumes *La société ouverte et ses ennemis* (1945), a formulé le paradoxe de la tolérance. Celui-ci stipule qu'on ne peut pas être tolérant envers l'intolérance. Sous le terme d'intolérance, il inclut notamment la menace et l'utilisation de la violence contre ceux qui pensent différemment politiquement. Son œuvre est considérée comme un classique de la démocratie libérale moderne.

On pourrait bien sûr penser ici aux racines historiques des idées des exilés juifs allemands Karl Loewenstein (*Militant Democracy and Fundamental Rights*) et Karl Mannheim (*Diagnosis of our time*), mais cela nous mènerait trop loin ici.

Une autre fois, on trouve dans le dialogue de Platon *Le Politique* une définition de ce que la démocratie signifie pour lui ou pour la société athénienne de son époque. Dans ce dialogue, dans lequel un étranger discute avec Socrate, cet étranger, non identifié, définit la démocratie comme suit – et reçoit l'approbation de Socrate :

« Dans la démocratie, que ce soit par la force ou de leur plein gré, la masse réagit contre ceux qui détiennent le pouvoir, et qu'ils respectent ou non les lois à la lettre ; elle ne désigne jamais personne par un autre nom. » (292a)

[Conclusion intermédiaire]

L'image que Platon fait peindre à son maître Socrate de la démocratie est peu positive. C'est une domination des pauvres. Cette focalisation témoigne également de la dévalorisation de certains groupes de la population. Cela découle aussi des expériences et des observations de la timocratie, où le statut financier était déterminant.

En même temps, Platon met en garde contre le basculement de la démocratie vers la tyrannie. C'est un aspect important en ce qui concerne les dangers auxquels la démocratie peut être exposée.

[Aristote]

(384-322 av. J.-C.)

« La démocratie pour le bien des pauvres » (Aristote, III, 7), est-il écrit dans l'œuvre d'Aristote.

Avec l'œuvre d'Aristote commence une différenciation conceptuelle et de nouveaux termes spécialisés apparaissent. En tant que disciple de Platon, il s'appuie sur lui et le développe davantage. Cela se manifeste déjà dans son anthropologie, qui constitue la base de ses réflexions politiques.

[Extrait : Zoon Politikon]

La conception de l'homme en tant que « zoon politikon », c'est-à-dire un « animal social et politique », joue un rôle majeur. Cette vision est essentielle pour concevoir un système basé sur la participation de ses membres – et lorsque l'on discute de l'abstention dans les élections au sein de la société et dans les médias, cette notion du « zoon politikon » se reflète en quelque sorte. L'intérêt pour la politique ou pour la participation à la politique (organisée) est érigé en idéal et constitue la base d'une démocratie fonctionnelle.

Aristote lui-même utilise le terme « zoon politikon » dans *La Politique* comme suit :

« L'homme est par nature un être politique (ζῷον πολιτικόν), et celui qui vit sans communauté, soit parce qu'il se suffit à lui-même, est ou une bête ou un dieu. » (*La Politique*, I, 2 et III, 6)

Le concept en lui-même a été introduit chez Platon, mais il trouve son plein développement avec Aristote, qui lui donne corps dans *La Politique*. C'est toutefois aussi une vision de l'homme différente de celle que l'on retrouve plus tard dans la théorie du contrat social chez Thomas Hobbes, John Locke ou Jean-Jacques Rousseau.

La conception de l'homme en tant qu'être social (1169b) ou d'un être qui trouve son bonheur en vivant dans une communauté (1097b) apparaît dans *l'Éthique à Nicomaque*.

Dans le sixième livre, il s'intéresse à la démocratie et aux différentes formes de démocraties.

« La condition préalable d'une constitution démocratique est la liberté. C'est en effet le discours ordinaire que les citoyens ne jouissent de la liberté que dans cette constitution ; car, dit-on, tel est le but de toute démocratie. [...] Le droit démocratique consiste en ce que tous ont la même chose en nombre, et non selon le mérite. Si tel est le droit, il est nécessaire que la multitude soit le facteur décisif, et il est nécessaire que ce que la majorité décide soit définitif, et c'est cela qui est le droit ; car on dit que chaque citoyen doit avoir la même chose ; et ainsi, dans les démocraties, les pauvres comptent plus que les riches. » (VI, 2)

Cette citation pourrait vous rappeler une autre formule bien connue de la démocratie, celle d'Abraham Lincoln dans le discours de Gettysburg de 1863 :

« ... and that this government of the people, by the people, for the people, shall not perish from the earth. »

(Lincoln)

« ... et que ce gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple, ne disparaisse pas de la terre. »

Ce qu'Abraham Lincoln résume ici, ce sont des idées et des concepts qui sont déjà présents dans la politique d'Aristote. La formule concise de Lincoln, contrairement aux développements d'Aristote, fait partie intégrante de nombreuses définitions de la démocratie, que ce soit dans des dictionnaires spécialisés ou généraux.

Des réflexions mentionnées ci-dessus, Aristote tire les conclusions suivantes :

« Les magistrats sont choisis parmi tous par tous. Tous gouvernent chacun, et chacun à son tour gouverne tous. Les charges sont attribuées par tirage au sort, soit toutes, soit celles qui n'exigent pas de connaissances particulières. »

L'activité politique est également rémunérée, ce qui représente déjà un élément important. Il s'agit ici de l'attribution de postes selon une procédure démocratique. Aristote parle du tirage au sort. C'est par ce procédé que les membres de la Boulè étaient sélectionnés. Une procédure qui peut paraître surprenante, mais qui, après réflexion, comporte une certaine logique. Si l'on part d'un groupe relativement homogène, où les compétences sont réparties de manière assez égale et où ces personnes ne possèdent qu'un pouvoir limité, cela semble tout à fait logique.

Platon avait encore écrit à ce sujet dans les *Nomoi*:

« Mais comment choisir et compléter par tirage au sort les juges de seconde instance, quels serviteurs et sous-fonctionnaires adjoindre aux juges proprement dits et à chacun de ces tribunaux, [E] dans quels délais toutes les ordonnances judiciaires doivent être prises, de quelle manière les juges doivent voter, quand et comment il est permis de différer les procès et comment, en général, il

faut procéder à tous les actes qui se produisent nécessairement dans ces procès, comment il faut se comporter à l'égard de l'introduction des plaintes privées et comment il faut ensuite déterminer l'ordre dans lequel elles doivent être portées à l'audience, jusqu'à quel point une partie doit répondre à l'autre et comparaître devant le tribunal sur sa citation, et tout ce qui s'y rapporte, nous l'avons certes déjà évoqué auparavant, mais il est permis de revenir deux ou trois fois sur ce qui est juste et bon [957 St. 2 A] pour y revenir. Mais toutes les dispositions légales de moindre importance et faciles à trouver, si le premier législateur les a négligées, doivent être complétées par le suivant. « (XII, 956e)

Dans certaines structures démocratiques, nous connaissons encore aujourd'hui le tirage au sort. Par exemple, dans divers pays européens, des conseils citoyens sont constitués par tirage au sort. Ils n'ont généralement qu'un rôle consultatif, mais leur existence illustre bien le fonctionnement de cette procédure. Un exemple serait la *Convention Citoyenne pour le Climat*, créée en 2019 par le gouvernement français, dans laquelle des citoyens tirés au sort ont élaboré des mesures politiques pour lutter contre le changement climatique.

Aristote distingue cinq formes différentes de démocratie – notamment en les différenciant selon le degré de radicalité de la démocratie. Ces réflexions sont d'importance secondaire pour notre propos et je vais donc les passer sous silence.

Dans son analyse de la démocratie, Aristote met en avant l'aspect de la liberté comme caractéristique centrale.

[Conclusion intermédiaire]

Aristote procède à une différenciation des réflexions de Platon – par exemple en ce qui concerne la conception de l'homme, exprimée sous le terme de "zoon politikon". De plus, son œuvre contient des observations sociologiques concrètes et des réflexions sur le fonctionnement de la démocratie et son organisation. Le tirage au sort évoqué ici en est un bon exemple.

[Héritage romain]

Les discours sur la démocratie ont été, entre autres, repris et poursuivis dans l'Antiquité romaine. Des auteurs comme le philosophe, orateur et homme politique Marcus Tullius Cicéron (106-43 av. J.-C.) se sont appuyés sur les œuvres de Platon et Aristote, et ont intégré les idées exprimées dans

leurs propres œuvres comme *De Republica (De la république)* ou *De Legibus (Des Lois)*. Dans cette dernière, l'héritage de Platon est particulièrement évident.

Au lieu de démocratie, il parle de république ou de « res publica ». Plus tard, Emmanuel Kant utilise de manière similaire le terme de république dans son traité sur la paix *De la paix perpétuelle* (1793). Dans la compréhension actuelle, cette assimilation serait erronée.

Mais le passage de la « démocratie » à la « république » souligne également le déplacement du point de vue - de la « domination du peuple » vers les « affaires publiques ». Alors que le premier terme souligne surtout l'exercice du pouvoir, le second se focalise sur la collectivité, voire sur le bien commun.

Sur le plan du contenu, ces œuvres n'apportent pas de véritables nouvelles connaissances aux discours sur la démocratie. À l'instar des penseurs grecs, la démocratie était également perçue de manière critique dans les discours romains. Cependant, ces discussions illustrent aussi l'importance des penseurs grecs dans la transmission des idées de la démocratie.

Les institutions démocratiques dans l'Antiquité romaine étaient différentes de celles que nous connaissons dans la polis. Néanmoins, il existe quelques similitudes évidentes. D'une part, les femmes étaient également exclues de la démocratie romaine, d'autre part, cette démocratie était largement pratiquée à travers différentes formes d'assemblées populaires.

[Résumé]

Il peut sembler surprenant au premier abord que l'histoire des idées de la démocratie commence avec une série de penseurs ayant un regard très critique et une attitude de rejet envers la démocratie. Nous avons vu chez Platon comme chez Aristote que la démocratie était perçue seulement comme le revers d'un système étatique légitime. Cependant, même chez des penseurs et des politiciens plus récents, comme le montre la citation de Churchill, on trouve une attitude critique à l'égard du système démocratique.

Ici apparaît déjà l'idée d'une domination populaire, c'est-à-dire la conception selon laquelle le peuple constitue le souverain. Il s'agit donc de la domination d'une majorité – et non de celle d'une minorité.

L'examen des réflexions sur la mise en œuvre de la démocratie - par exemple le tirage au sort pour l'occupation des postes ou le tribunal des tessons pour protéger la démocratie de la tyrannie - révèle déjà des approches qui seront encore discutées aux 20e et 21e siècles sous d'autres auspices. Aristote aborde explicitement le thème de l'unicité de la démocratie.

Ce qui manque dans la pensée de l'Antiquité grecque concernant la démocratie, c'est l'exigence d'universalité de celle-ci, que nous connaissons dans les approches modernes.

Dans la réflexion sur la mise en œuvre de la démocratie – par exemple, avec le tirage au sort pour l'occupation des charges publiques ou l'ostracisme pour protéger la démocratie contre la tyrannie – se révèlent déjà des approches qui perdurent au XXe et XXIe siècles sous d'autres formes.

Leurs réflexions étaient néanmoins fondamentales, car elles ont posé et discuté des questions centrales sur la relation entre égalité et liberté, la question centrale de toutes les théories démocratiques. Quel est le rapport entre ces deux pôles ?

L'anthropologie qu'ils ont présupposée, le postulat du *zoon politikon*, joue encore aujourd'hui un rôle dans notre conception d'un citoyen ou d'une citoyenne actif(ve) dans la vie politique.

Leurs idées ont influencé de nombreux autres penseurs, comme John Locke, Charles de Secondat, Baron de Montesquieu, Abraham Lincoln ou Hannah Arendt. Il s'agit de développements des idées déjà exprimées par des penseurs comme Platon ou Aristote. Elles constituent ainsi le fondement nécessaire pour classer – et comprendre – les théories plus récentes, modernes et peut-être même postmodernes de la démocratie.

Merci beaucoup pour votre attention. Il reste maintenant de la place pour quelques questions.

Les sources:

Aristote : *Éthique à Nicomaque*

Idem : *Politique*

Martin Buber : *Utopie et socialisme*

Winston Churchill : *The worst form of Government*

Cicero : *De la république*

Idem. : *Des lois*

La Constitution de la France (de l'année 1791)

Emmanuel Kant: *Vers la paix perpétuelle*

Abraham Lincoln : *Gettysburg Address*

Karl Loewenstein : *Militant Democracy and Fundamental Rights*

Karl Mannheim : *Diagnosis of Our Time*

Platon : *Les Lois*

Idem. : *Le Politique*

Idem. : *La République*

P.M. : *bolo*bolo*

Karl Popper : *La Société ouverte et ses ennemis*

Jean-Jacques Rousseau : *Émile ou De l'éducation*

D. A. F. De Sade : *Histoire de Juliette*

Slime : *Demokratie*

**

Avertissement concernant le copyright : ce manuscrit est réservé aux participants du Cours Magistral susmentionné. Toute diffusion à des tiers nécessite l'autorisation de l'auteur lui-même.

Contact pour les demandes de renseignements : maurice.schuhmann@mailbox.org.

**